

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM  
Séance du 25 JUIN 1998

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit  
et le vingt-cinq Juin à dix-sept heures trente

Nombre de Membres  
du Syndicat

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre  
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9806/08

Présents ou représentés :  
MM THAON, BARBIER, BELLEOUD, BLANCHI, GILLY, GINESY,  
MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, OTTO, REGHEZZA,  
VICTOR, et Mmes BELLON, BOURRIER-REYNAUD,  
FLAVIN-COHEN, FORESTIER, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président rappelle qu'en fonction de  
l'article 6 des statuts du Syndicat, créé par arrêté du  
Préfet des A.M. en date du 22 Mars 1990, le Comité  
Syndical est composé comme suit :

- Communes : un représentant de chaque commune  
adhérente soit 22 membres à ce jour.
- Conseil Général : un nombre de représentants égal  
à celui des communes majoré de trois  
soit 25 membres.

Le comité Syndical se compose donc de  
47 membres.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Le Président,  
Charles GINESY

